

ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 235

☐ juillet 2012

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €

Le changement c'est maintenant !

Mais il ne se fera pas tout seul....

Il y aura fort à faire pour extirper les mauvaises habitudes qui ont été prises par les politiques et l'administration de tout régenter seuls au profit d'une idéologie ultra-libérale. Ce numéro d'Ensemble, en atteste encore. Sans la vigilance et la mobilisation de tous, on programme l'échec.



**Le SNUipp
et ENSEMBLE
vous souhaitent de
Bonne
vacances !**

Mouvement 2012
<http://48.snuipp.fr>

SOMMAIRE

- ☐ *Agir Ensemble* : Résolution du Congrès des DDEN ; ASH RASÉ ; Unités d'enseignement ; CLIS. p. 2
- ☐ *Éditorial* : Un poste rendu à la Lozère ! ; AVS - EVS ; Communiqué de presse p. 3
- ☐ *Mouvement 2012* : CAPD du 28 juin, seconde phase du mouvement p. 4
- ☐ *Mouvement 2012* : Affectation des temps partiels ; Déclaration du SNUipp-FSU p. 5
- ☐ *Mouvement 2012* : Temps partiels (suite) ; Déclaration (suite) ; En CAPD... p. 6
- ☐ *Administratif* : CAPD du 28 juin (suite) ; Groupe de travail du 28 juin ; Lu au BO p. 7
- ☐ *Agir Ensemble* : Se syndiquer ; Mis au Net. p. 8

Agir Ensemble

Résolution du congrès des DDEN

Réunis pour leur 98^e Congrès National à Poitiers les 23 et 24 juin 2012, les DDEN réaffirment que l'École Publique Laïque est **l'école de la République** et que **seule** l'École Publique Laïque garantit la liberté de conscience et apparaît comme la traduction pleine et entière de la devise républicaine : *"liberté, égalité, fraternité"*.

Ils réaffirment en même temps **le caractère obligatoirement national de l'enseignement**.

Les DDEN rappellent que **la laïcité de l'État et des Services Publics est un des piliers fondateurs de la République**.

Ils exigent **le strict respect du principe de laïcité** porteur de valeurs universelles dans lesquelles chaque enfant peut se construire et chaque citoyen se reconnaître.

Le principe du financement des écoles privées doit être remis en cause.

"...L'effort scolaire de la République [doit être] réservé uniquement à l'école de la Nation...".

Au nom de la laïcité de l'État et fidèles au serment de Vincennes, les DDEN réclament solennellement l'abrogation des lois Debré et Carle et de toutes les lois anti-laïques. L'école Publique garantit l'égalité de tous les élèves.

Au nom de cette égalité, les DDEN demandent **que le code de l'éducation soit appliqué de manière identique sur tout le territoire** y compris les départements concordataires, la Moselle et les deux départements alsaciens.

Les DDEN, défenseurs et promoteurs de l'école Publique souhaitent que celle-ci retrouve **sa place de priorité nationale et qu'une politique scolaire ambitieuse** soit garante de l'accès au savoir et à la culture dans le cadre affirmé de l'égalité et de la gratuité.

Les DDEN, désignés officiellement depuis 1886, garderont **leur esprit critique** et auront toujours pour cette école **des exigences** car

son but reste cet idéal républicain : celui de l'égalité des chances et de la réussite pour tous.

Ces chances doivent être offertes à tous les enfants vivant sur le sol français quelles que soient leurs conditions de vie.

Ils exigent donc :

☐ Que cessent **les fermetures de classes** et que l'école bénéficie du nombre de postes nécessaires pour assurer sa mission dans une organisation géographique permettant une vraie mixité sociale.

☐ Que les **RASED** soient restaurés pour que tout élève trouve à l'école l'accompagnement nécessaire à sa réussite.

☐ Que prennent fin les menaces sur **l'école maternelle** et que la scolarisation soit reconnue dès 2 ans et obligatoire à partir de 3 ans.

☐ La pérennisation de **l'école en milieu rural** et la présence d'une École Publique dans les communes qui en sont dépourvues.

☐ Que la **formation** professionnelle des enseignants soit rapidement rétablie.

☐ Qu'une réforme des **rythmes scolaires** dans le strict intérêt de l'enfant se mette en place.

☐ Que l'accueil des enfants en **situation de handicap** se fasse avec la même attention et la même qualité dans les classes ordinaires, dans les CLIS et en établissement spécialisé avec l'aide de personnels formés et compétents.

☐ Le rétablissement d'une véritable **médecine scolaire**.

☐ Que l'enseignement soit réservé sur enseignants et non aux intervenants extérieurs.

☐ Que tous **les personnels intervenant** dans la vie scolaire soient formés et disposent d'un statut.

Les DDEN resteront vigilants et poursuivront la mission qui leur a été confiée en s'appuyant sur leurs valeurs en toute indépendance et en agissant en tout lieu **pour que l'école laïque soit de plus en plus performante dans la société et le monde d'aujourd'hui**.

ASH : RASED, nouvelle donne ?

Un collectif toujours dans l'action

Les RASED n'ont pas été épargnés par le précédent gouvernement ! Si tout le monde est dans l'attente des premiers signes que pourra donner le nouveau ministre de l'Éducation nationale, notamment en matière de recrutement et de formation, un travail à plus long terme devra s'engager.

www.appeldesrased.fr

Unités d'enseignement

La journée nationale du 5 juin a été un succès.

Sur le site du SNUipp, un premier CR des débats.

CLIS, rapport de l'IG

Parmi les documents de l'inspection générale dont le précédent ministère n'avait pas autorisé la parution, figurait un rapport sur les classes d'inclusion scolaire (CLIS) en date de septembre 2011. Il vient d'être publié.

Ce rapport rend compte de visites effectuées, entre 2009 et 2010, dans plus d'une trentaine de CLIS.

Il relève un grand nombre de points positifs en terme de satisfaction des élèves et de leurs familles ainsi que d'engagement des enseignants.

Il conclut sur dix préconisations comme *"conforter le principe de classe pour l'inclusion scolaire"*, apporter des clarifications sur les PPS, analyser la population accueillie, améliorer les parcours entre amont et aval de la CLIS, *"faire en sorte que les élèves bénéficient effectivement des 24 heures de classe par semaine auxquelles ils ont droit"*, renforcer la formation des équipes...

Un poste rendu à la Lozère !

Les premières annonces, bien timides, dans l'Éducation nationale comme ailleurs, veulent prendre le contre-pied de la politique antérieure.

Pour l'instant, si elles marquent un changement de cap positif pour l'école primaire qui a été asphyxiée ces dernières années, elles ne peuvent pas satisfaire les énormes attentes liées aux besoins.

Les instances départementales doivent engager une concertation sérieuse avec les organisations représentatives. Les mauvaises habitudes qui voulaient qu'on ignore les représentants des personnels ne doivent plus avoir cours. Il s'agit de débattre de la répartition départementale des dotations futures et au niveau départemental de discuter avec tous les acteurs : élus, parents, DDEN, enseignants... non seulement de l'implantation concrète des nouveaux postes mais aussi du devenir du service public laïque en Lozère.

Pour le SNUipp-FSU, l'affectation des moyens doit se traduire, en fonction de nos réalités locales, par des ouvertures de classes rurales en maternelle comme en élémentaire, par des emplois affectés à l'aide à la difficulté scolaire (RASED...), au remplacement et au rayonnement de l'école publique mais aussi pour favoriser l'accompagnement des professeurs stagiaires en milieu rural par des formateurs.

Mille postes ne peuvent pas rétablir les 5 700 suppressions programmées pour cette rentrée. Un poste rendu en Lozère pour huit prélevés ! Et encore l'administration voudrait-elle dévoyer cette attribution en utilisant ce moyen ailleurs que pour le tissu scolaire rural...

Les contours d'une nouvelle école ayant les moyens de s'attaquer au noyau dur de l'échec scolaire doivent se dessiner dès maintenant. Il faudra définir des priorités claires et les inscrire dans la durée : nouvelles organisations pédagogiques avec par exemple "plus de maîtres que de classes", formation des enseignants, contenus d'enseignement, fonctionnement des écoles, conditions d'exercice du métier, relations avec les parents, reconnaissance professionnelle et salariale des enseignants.

Autant de sujets à revoir, autant de leviers à actionner ! L'élaboration du prochain budget devra déjà en tenir compte.

Mende le 29 juin 2012

AVS - EVS

Conformément à son rôle d'organisation syndicale, le SNUipp a rendu compte des négociations avec le Ministère pour le renouvellement et l'évolution nécessaire de ces emplois.

Certains, en mettant en doute les informations diffusées, ajoutent à la situation insupportable de ces personnels.

Le principe du renouvellement du financement de ces contrats a été acté par Matignon.

Les ministères de l'Éducation nationale et du Travail envoient les directives aux recteurs et aux préfets.

La prochaine RDV est fixé au 4 juillet.

D'ici là nous continuerons, par souci de transparence et d'efficacité, à tenir les personnels informés.

Communiqué de presse

Tenir compte des instances de concertation

Le Midi Libre de ce jeudi 14 juin, dans sa rubrique France-Société, publie un article sur l'Education.

On y lit une citation du Ministre Vincent PEILLON : " *Quand on crée des instances de concertation, il faut rompre avec l'habitude de ne pas tenir compte des avis qu'elles émettent...* "

Le **SNUipp-FSU Lozère** se félicite de cette déclaration.

Rappelons que sur le calendrier scolaire 2012, proposé par Monsieur l'Inspecteur d'Académie précédent, le vote unanime du Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) avait été remis en cause unilatéralement par le Recteur, entraînant un absentéisme les 30 avril et 7 mai derniers.

Ce printemps, certaines mesures de suppressions d'emplois, lors de la carte scolaire, ont fait l'objet d'un refus unanime des personnels dans les instances paritaires mais aussi des élus locaux et des usagers du service public (parents...) lors du CDEN.

L'Administration est passée outre ces votes.

Si des moyens supplémentaires sont réaffectés à la Lozère pour la rentrée de septembre, il paraît logique que, selon le souhait du Ministre, l'avis des instances soit entendu et les fermetures contestées annulées.

Mende le 14 juin 2012

Mouvement 2012

CAPD du 28 juin

Seconde phase du mouvement

NB. Voir aussi en page suivante l'affectation des temps partiels.

BEAUFILS Aurélie 1/2 temps partiel GISCARD Marie-Pierre Adj. Elém.
+ 1/4 Déch. Dir. + 1/4 Déch. Synd. PERRET Nathalie BARJAC

BONHOMME Mélanie 1/2 temps partiel MEGRET Séverine Elém.
Les Terres bleues Fontanilles MENDE + 1/4 Déch. Dir. + 1/4 Déch. Synd.
Mat. Fontanilles MENDE

BONNEFILLE Claude TR ZIL Groupe scolaire Jean-Bonijol MENDE

BRUNEL Virginie 1/4 Déch. Dir. + 1/4 temps partiel MALAVAL Christèle
Adj. Elém. + 1/4 temps partiel VEYRUNES Lucie Adj. Elém. MONTRODAT

CAVALLO Lysiane Adj. Elém. MOISSAC V. FSE St Roman de Tousque

COULOM Hélène 1/2 temps partiel CHIBAUDEL Marie Adj. Elém.
BANASSAC

DARDE Hélène Dir. Mat. Simone-Serrière FLORAC

DENAUD Valérie TR ZIL BARRE DES CEVENNES

GERBAL Carole Adj. Angl. BEDOUES

GUIGUES Jordane Dir. 1 cl. Angl. ALTIER

HARDY POLY Audrey Adj. Elém. Angl. ST MARTIN DE LANSUSCLE

HELBIG Christelle 1/4 temps partiel HUET Christèle Adj. Elém. + 1/4 Déch.
Dir. ST BAUZILE Rouffiac + 1/4 temps partiel LOUVEAU Stéphanie
Adj. Elém. MENDE Chabrits

IBRES Sylvain TR BD Elém. Suzette-Agulhon FLORAC

LAZES Florence 1/2 Déch. Dir. Elém. + 1/4 Déch. Dir. Mat. ST CHELY
D'APCHER + 1/4 Déch. Dir. AUMONT AUBRAC

LOPEZ Carine Adj. Angl. ST ANDRE CAPCEZE Vielvic

MEJEAN Françoise 1/2 temps partiel SCHERRER Sophie Référent
+ 1/2 TR ZIL Mat. Les Solelhons MENDE

MORERA Solène 1/2 Adj. Elém. ST GERMAIN DU TEIL

PALMIER Lydie Adj. Elém. Groupe scolaire Jean-Bonijol MENDE

PAULET Sandrine 1/4 Déch. Dir. + 1/4 temps partiel CONSTANT Fabienne
+ 1/4 temps partiel GASC Christine LE MALZIEU VILLE + 1/4 Déch. Dir.
ALBARET STE MARIE La Garde

PONGE Liselotte TR BD ISPAGNAC

RUQUET Gabriel Adj. Elém. MEYRUEIS

SAPIN Laure 1/4 Déch. Dir. Mat. Les Solelhons + 1/4 Déch. Dir. Mat.
Les Chênes MENDE + 1/4 Déch. Synd. PERRIER Isabelle
LE CHASTEL NOUVEL

SARRUT Régis TR ZIL Mat. Les Chênes MENDE

TESTUD Mylène 1/2 temps partiel POURQUIER Anne Adj. Elém. RIMEIZE
+ 1/4 temps partiel SCHEIDECKER Emmanuelle Adj. Elém.
RIEUTORT DE RANDON

THISSE Julien 1/4 Déch. Dir. + 1/4 temps partiel RORTAIS M-Pierre
Adj. Elém. LE COLLET DE DEZE + 1/4 temps partiel THISSE Émilie
Adj. Elém. ST MICHEL DE DEZE

TOUSSAINT Arnaud TR BD Elém. Suzette-Agulhon FLORAC

TRAZIC Régine 1/4 Déch. Dir. VILLEFORT + 1/4 Déch. Dir. LE BLEYMARD
+ 1/4 Déch. Dir. BAGNOS LES BAINS + 1/4 Déch. Dir. BADAROUX

VIANEY-LIAUD Nicolas 1/2 Déch. Dir. Elém. + 1/4 Déch. Dir. Mat.
LANGOGNE + 1/4 Déch. Dir. CHAMBON LE CHÂTEAU

VICTOR SERRANO Sophie Dir. Elém. 2 cl. STE COLOMBE DE PEYRE

VINOLO Élisabeth Adj. Elém. LANUEJOLS.

Restent sans poste

- ☐ **BARRES Laure** 1,333
- ☐ **BAYLE Pauline** 0,333 (ineat PES)
- ☐ **BASCLE Caroline** 3,333
- ☐ **BAUERT Pascale** 18,333
- ☐ **BERNAT Soazig** 3,333
- ☐ **CAILLON Edmée** 5,036
- ☐ **FRANGOS Mélina** 5,333
- ☐ **GAILLARD Nadège** 1,333
- ☐ **LOPEZ Claire** 4,333
- ☐ **ROLS Maxime** 1,333

Postes vacants

- Adj. Elém. Angl. VIALAS
- Dir. Cl. Angl. ST MARTIN DE BOUBAUX
- Dir 2 cl. ST MICHEL DE DEZE
- Psychologue Scolaire FLORAC
- TR BD LE BLEYMARD
- Maison d'Arrêt MENDE

Support non utilisé

1/4 temps partiel CHIRAC, RAMEAU Sylvia

Affectation des Masters

- 1/4 Déch. IMF FLORAC Elém.
- 1/4 Déch. Dir. ST ALBAN S/LIMAGNOLE
- 1/4 Déch. Dir. LE MONASTIER
- 1/4 temps partiel LANGOGNE Mat
TARDIEU Sibylle.

Autres mesures

- ☐ **BUISSON Sabine** Congé parental
- ☐ **FEFFER Sophie** 1/4 Décharge syndicale
- ☐ **FERRIER Marjorie** Disponibilité
- ☐ **GROLIER Stéphane** en AFA
sur CPC ASH MENDE
- ☐ **GROS George** Disponibilité
- ☐ **GUENNOU Alain** Départ en retraite
- ☐ **PERRET Nathalie** 1/4 Décharge syndicale
- ☐ **PERRIER Isabelle** 1/4 Décharge syndicale
- ☐ **ROUSSON Alain** Décharge syndicale
- ☐ **TAURISSON Olivier** 1/4 Décharge
syndicale
- ☐ **CHAPTAL Séverine** exeat pour l'Hérault :
échange de PES avec BAYLE Pauline.

Temps partiel (80%) refusés par l'administration

- ☐ **AGUILHON Delphine** Adj. BALSIEGES
- ☐ **BERNARD Alice** Dir. VEBRON
- ☐ **GRANIER Marie-Noëlle** Adj. AUMONT
- ☐ **MEISSONNIER Nathalie** Adj. Angl.
AUMONT AUBRAC.

Attention ! Si le poste de direction de l'école élémentaire de Marvejols se libérait (suite à une candidature à un poste de CP OC dans le Gard), l'administration reverrait l'attribution des postes mais uniquement pour les personnes ayant demandé Marvejols lors de cette dernière phase. Cela impliquerait la nouvelle chaîne suivante :

- ☐ **HARDY POLY Audrey** arriverait sur Adj. Elém. MEYRUEIS à titre PRO
 - ☐ **RUQUET Gabriel** arriverait sur Dir. Elém. STE COLOMBE DE PEYRE à titre PRO
 - ☐ **TOUSSAINT Arnaud** arriverait sur Adj. Angl. SAINT MARTIN DE LANSUSCLE à titre PRO
 - ☐ **VICTOR SERRANO Sophie** arriverait sur MARVEJOLS Elém. à titre PRO
- Et le poste de TR BD de Florac Elém. deviendrait vacant.

Mouvement 2012

Affectation des temps partiels

ANDRE Marie	1/2 Adj. Elém. ST GERMAIN DU TEIL
BARTHEZ Emmanuelle	1/4 temps partiel MAURE Catherine Adj. Elém. + 1/4 temps partiel CAMPO Mireille Adj. Elém. STE ENIMIE + 1/4 Déch. Dir. BANASSAC
BILHAUT Luc	1/2 temps partiel SARAZIN Christophe Référent
BONNEFILLE Fanny	1/2 Adj. Spécialisé IMPro Le Galion MARVEJOLS
BRASSAC Valérie	1/2 Adj. Elém. STE COLOMBE DE PEYRE
BRUNEL Virginie	1/4 Déch. Dir. + 1/4 temps partiel MALAVAI Christèle Adj. Elém. + 1/4 temps partiel VEYRUNES Lucie Adj. Elém. MONTRODAT
CALMELS Karine	1/2 temps partiel DUCROS Isabelle Adj. Elém. + 1/4 Déch. Dir. CHANAC
CALVO Laura	1/2 temps partiel BRASSAC Valérie Adj. Elém. STE COLOMBE DE PEYRE
CAMPO Mireille	3/4 Adj. Elém. STE ENIMIE
CAMPOS Solange	1/2 Adj. Elém. STE CROIX VALLEE FSE
CHABREUIL Lauriane	1/2 Classe Passerelle + 1/4 Déch. Syndicale Sophie FEFFER Adj. Mat. Fontanilles MENDE
CHEYREZY Dominique	1/2 Adj. Elém. SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ
CHIBAUDEL Marie	1/2 Adj. Elém. BANASSAC
CONSTANT Fabienne	3/4 Adj. Elém. LE MALZIEU VILLE
COULOM Hélène	1/2 temps partiel CHIBAUDEL Marie Adj. Elém. BANASSAC
DEROIT Véronique	1/2 temps partiel annualisé Adj. Elém. HURES LA PARADE
DUCROS Isabelle	1/2 Adj. Elém. CHANAC
DUPENLOUP J-Charles	1/2 Déch. Syndicale
DUPIAT Delphine	1/4 temps partiel GRASSET Christelle Adj. Elém. Angl. + 1/4 Déch. Dir. Elém. S-Agulhon FLORAC + 1/4 Déch. Dir. Mat. S-Serrière FLORAC
ESPINOSE Etienne	1/2 temps partiel annualisé DEROIT Véronique Adj. Elém. HURES LA PARADE
GALAN Sophie	1/2 temps partiel annualisé TR ZIL ST ETIENNE VAL. FSE
GASC Christine	3/4 Adj. Elém. LE MALZIEU VILLE
GIRAL Gilles	1/4 Déch. Dir. LE MASSEGROS + 1/4 Déch. Dir. LA CANOURGUE
GISCARD Marie-Pierre	1/2 Adj. Elém. BARJAC
GRASSET Christelle	3/4 Adj. Elém. Angl. Suzette-Agulhon FLORAC
HELBIG Christelle	1/4 temps partiel HUET Christèle Adj. Elém. + 1/4 Déch. Dir. ST BAUZILE Rouffiac + 1/4 temps partiel LOUVEAU Stéphanie Adj. Elém. MENDE Chabrits
HUET Christèle	3/4 Adj. Elém. ST BAUZILE Rouffiac
LACHAPPELLE Nathalie	1/2 Adj. Elém. ST ETIENNE VALLEE FSE
LEBECQ Nathalie	1/2 temps partiel CAMPOS Solange Adj. Elém. STE CROIX VALLEE FSE
LOUVEAU Stéphanie	3/4 Adj. Elém. MENDE Chabrits
MALAVAL Christelle	3/4 Adj. Elém. MONTRODAT
MAURE Catherine	3/4 Adj. Elém. STE ENIMIE
MAURIN Amélie	3/4 Adj. Elém. LE PONT DE MONTVERT
MEGRET Séverine	1/2 Adj. Elém. Les Terres bleues Fontanilles MENDE
MENOUX Sandra	1/2 temps partiel CHEYREZY Dominique Adj. Elém. + 1/4 Déch. Dir. Elém. ST ETIENNE DU VALDONNEZ
MORERA Solène	1/2 Adj. Elém. ST GERMAIN DU TEIL
MOURGUES Aline	1/2 Déch. Dir. Elém. + 1/4 Déch. Dir. Mat. MARVEJOLS
MOUSSION Sylvie	1/2 temps partiel annualisé GALAN Sophie TR ZIL ST ETIENNE VALLEE FSE
POULIN Augustin	1/2 Adj. Elém. Angl. ST ANDRE CAPCEZE Vielvic
POULIN Emilie	1/2 temps partiel POULIN Augustin Adj. Elém. Angl. ST ANDRE CAPCEZEVielvic
POURQUIER Anne	1/2 Adj. Elém. RIMEIZE
RAMEAU Sylvia	3/4 Adj. Elém. CHIRAC
RORTAIS Marie-Pierre	3/4 Adj. Elém. Angl. LE COLLET DE DEZE
ROTHENBURGER Cath.	1/4 temps partiel MAURIN Amélie Adj. Elém. + 1/4 Déch. Dir. LE PONT DE MONTVERT
SAPIN Laure	1/4 Déch. Dir. Mat. Les Solelhons MENDE + 1/4 Déch. Dir. Mat. Les Chênes MENDE + 1/4 Déch. Synd. PERRIER Isabelle LE CHASTEL NOUVEL

(Suite page suivante)

Déclaration du SNUipp-FSU

Des postes supprimés, des postes fléchés, des postes à profils, des postes réservés en augmentation bloquent le mouvement, lèsent des titulaires et ont pour conséquence de malmenier encore davantage la profession. Comme nous l'indiquions déjà lors de la CAPD du 30 mai, le mouvement 2012 en Lozère est le plus restreint et le plus "insupportable" que nous ayons connu. Il est aussi perçu comme injuste par un bon nombre de collègues.

En effet, des enseignants titulaires qui pouvaient prétendre cette année à un poste, qu'ils espéraient parfois depuis quelques années, en sont privés. Ainsi à l'issue du premier mouvement, ce ne sont pas moins de 20% de collègues supplémentaires qui auraient pu obtenir satisfaction et être nommés à titre définitif.

De même, lors de la phase d'ajustements, les enseignants restés sans poste sont pour beaucoup déçus et assez "désespérés" par leur projet d'affectation. Certains qui, du fait de leur barème, auraient pu obtenir un poste au moins dans leur cinq ou six premiers vœux se voient attribuer leur huitième, neuvième, dixième ou même onzième vœu. D'autres, malgré leur dizaine de vœux, restent encore sans poste.

A la rentrée, ils seront nombreux à avoir à faire beaucoup de kilomètres pour se rendre à leurs postes. Ils devront, pour certains même, faire des prouesses pour faire coïncider leur emploi du temps professionnel et leurs contraintes familiales. Ils devront aussi parfois renoncer à des engagements associatifs.

(Suite page suivante)

Mouvement 2012

Affectation des temps partiels (suite)

SARAZIN Christophe	1/2 Référent MENDE
SCHEIDECKER Emmanuelle	3/4 Adj. Elém. RIEUTORT DE RANDON
SCHERRER Sophie	1/2 Référent MENDE
SECKEL Gabrielle	1/2 temps partiel LACHAPELLE Nathalie Adj. Elém. ST ETIENNE VALLEE FSE
TARDIEU Sybille	3/4 Adj. Mat. LANGOGNE
TESTUD Mylène	1/2 temps partiel POURQUIER Anne Adj. Elém. RIMEIZE + 1/4 temps partiel SCHEIDECKER Emmanuelle Adj. Elém. RIEUTORT DE RANDON
THISSE Emilie	3/4 Adj. Elém. ST MICHEL DE DEZE
THISSE Julien	1/4 Déch. Dir. + 1/4 Temps partiel RORTAIS M-Pierre Adj. Elém LE COLLET DE DEZE + 1/4 temps partiel THISSE Emilie Adj. Elém. SAINT MICHEL DE DEZE
VEYRUNES Lucie	3/4 Adj. Elém. MONTRODAT.

Déclaration du SNUipp-FSU (suite)

Les risques encourus l'hiver sur les routes lozériennes mais aussi les frais d'entretien de leurs véhicules, les frais en carburant, les frais de nourrices, peuvent-ils être compensés par une éventuelle revalorisation salariale ?

Cette année particulièrement, l'administration départementale, en ne tenant pas compte des remarques et des arguments des élus du personnels, a fait le choix d'un mouvement bloqué et restreint, provoquant dans la profession un grand mécontentement et un fort sentiment d'injustice. Le blocage pour les PES, de 6 postes dès la première phase du mouvement puis à nouveau de 4 postes lors de la phase d'ajustement, dans des écoles très attendues sur les petits centres de Mende, Marvejols, Florac, Chanac et Badaroux a pénalisé de nombreux collègues. Que l'administration soit soucieuse de l'entrée dans le métier des PES, du fait du manque de formation, est de sa responsabilité mais cela ne doit pas se faire au détriment des autres personnels. De plus la spécificité lozérienne dans la formation des maîtres ruraux est totalement ignorée par des administratifs de plus en plus "urbains" qui semblent se préoccuper davantage

des problèmes de budget que de l'intérêt du service : les classes uniques, même s'il en reste peu, les écoles à deux, trois ou quatre classes constituent la base du réseau des écoles en Lozère.

Toujours avec cette logique comptable et avec un manque de concertation évident, l'administration n'hésite pas à bafouer les droits des enseignants : ainsi pour les demandes de temps partiels, refus de la quotité de 80%, collègues traités de façon inégale et contraints de quitter leur poste de titulaire sous peine de refus de temps partiel, entrave à l'exercice syndical avec l'organisation d'une décharge syndicale ne permettant pas le plein exercice de celle-ci, postes à compétences particulières attribués de façon opaque, fin du dispositif d'aide à la direction ... il est difficile dans ces conditions pour la profession de se sentir respecté.

Nous espérons que le nouveau gouvernement prendra la mesure des choses. La récente déclaration du ministre de l'Éducation "*quand on crée des instances de concertation, il faut rompre avec l'habitude de ne pas en tenir compte*" va dans le bon sens.

Se syndiquer au SNUipp - FSU, c'est se donner les moyens pour peser sur les changements nécessaires et défendre sa carrière, sa profession, ses élèves, en un mot son métier.

En CAPD...

Phase d'ajustement

Nominations et points complémentaires : voir les informations en page 4.

Nomination des enseignants référents

Le SNUipp a souhaité que soit défini leur rôle et leurs missions à partir des textes officiels. Il a insisté sur la nécessité d'une formation spécifique préalable et continue pour ces personnels nommés à TD ou à TP. La question de leur loyauté envers l'Éducation nationale dans le cadre du travail de partenariat qu'ils effectuent, a été posée.

Calendrier des opérations à venir

- ☐ Les enseignants restés sans poste feront des vœux.
 - ☐ Les nominations se feront au barème.
- L'administration tiendra compte des qualifications et dans la mesure du possible, des domiciles et des situations familiales.
- ☐ D'autres postes devant apparaître, suite à des nominations (Cons.péd. OC, Direction SEGPA...) et à de probables exeats, la liste des postes vacants sera envoyée, via les boîtes IPROF, très certainement vers la mi-juillet. Nous vous conseillons toutefois de consulter régulièrement le site de l'IA.

Exeat - Ineat

La Lozère est légèrement en surnombre. Cette question sera étudiée ultérieurement. Toutefois un ineat est accordé : Catherine EOCHÉ DUVAL, du fait de sa spécialisation, sera affectée sur le poste de psychologue scolaire vacant. Le critère de choix de la DASEN en Lozère est le rapprochement de conjoints. Cependant tous les départements n'ont pas donné priorité à ce critère et l'ordre fixé par la DASEN Lozère sera peut-être modifié.

CAPD du 28 juin (suite)

Outre la seconde phase du mouvement, la CAPD avait aussi deux autres points à l'ordre du jour :

Liste d'aptitude au corps des PE

☐ **BETTENCOURT Corinne** du 10e échelon Instituteurs avec un barème de 52,500 est reclassée au 1er septembre 2012, au 7e échelon des PE avec un an d'ancienneté.

Le second point était l'accès à la Hors classe.

Le SNUipp a dénoncé le petit nombre

de places et rappelé sa revendication du remplacement de la hors classe par des échelons accessibles à tous.

Accès à la hors classe du corps des PE

Candidatures recevables

11e échelon PE

- ☐ HERRERO Jean-Marie 41,750
- ☐ GRAS Simone 41,500
- ☐ VIGROUX Thierry 41,500
- ☐ GRANIER Élisabeth 41,500
- ☐ MAURIN Anne Sophie 40,000

10e échelon PE

- ☐ DINANT Jean Luc 39,800.

Groupe de travail du 28 juin

Lors du groupe de travail qui a suivi la CAPD, en vue du Comité technique (CTSD) prévu le 4 juillet prochain, était étudiée l'affectation du moyen supplémentaire alloué à la Lozère (sur les 35 affectés par le gouvernement à l'académie de Montpellier)

Le choix relève selon l'administration de trois critères fixés nationalement :

- ☐ la hausse des effectifs
- ☐ la ruralité
- ☐ les élèves à besoins particuliers.

Le SNUipp-FSU a fait plusieurs propositions à la directrice d'académie :

☐ **Réouverture du poste de Paulhac en Margeride** : réouverture impossible au vu des effectifs d'après la DASEN...

Le SNUipp-FSU lui a fait remarquer que c'est sûr que quand on annonce la fermeture d'une école, il y a fuite d'élèves mais l'ouverture peut provoquer le mouvement inverse...

☐ **Réouverture du poste de Bec de Jeu** : réouverture toujours impossible d'après la DASEN puisque cela ne serait pas dans ses prérogatives, le préfet a conseillé à l'association de faire une demande particulière de subvention.

Le SNUipp-FSU a fait remarquer à la DASEN que cela n'était **plus** dans ses prérogatives mais que cela avait pu l'être... les gouvernements passent et les prérogatives évoluent avec...

☐ **Réouverture d'un poste RASED** : réouverture encore impossible puisque les RASED sont quasi au complet sur le département d'après la DASEN...

Le SNUipp-FSU lui a fait remarquer que l'on n'avait pas la même lecture des chiffres...

☐ **Ouverture d'une école publique à Châteauneuf de Randon** : pas de demande d'après la DASEN, donc pas d'ouverture...

☐ **Ouverture d'une classe supplémentaire à la maternelle de Florac** : au vu des effectifs en forte hausse.

D'abord à la DASEN a réfuté cette proposition en refusant de prendre en compte les TPS (au nombre de 25) pour une ouverture de classe.

Le SNUipp-FSU lui a fait remarquer que ces TPS seraient des PS dès l'année suivante...

Au final la DASEN a fait la proposition suivante :

☐ **Création d'une 5e classe à la maternelle de Florac**

☐ **Transformation du TR BD du Bleymard en TR BD à Mende**, poste qui sera proposé à un personnel spécialisé ASH pour accompagner la réflexion et la création d'un DLIS (Dispositif Local d'Inclusion Scolaire) pour les enfants X fragiles et autistes. Projet mûri de longue date à l'école de Fontanilles par l'IEN ASH....

**N'attendez pas,
Syndiquez-vous !**

Lu au B.O.

N°22 du 31 mai 2012

- ☐ **MEN et MESR** : Contrôle et audit internes.
- ☐ **Jurys d'examens** : Rémunération des intervenants.
- ☐ **Relations école-famille** : Opération "Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration" - 2012-2013.
- ☐ **Actions éducatives** : Poursuivre le développement des pratiques musicales collectives à l'école.
- ☐ **Délégués départementaux de l'éducation nationale** : Renouvellement quadriennal.
- ☐ **Organisations syndicales** : Accès aux technologies de l'information et de la communication.

N°23 du 7 juin 2012

- ☐ **Rémunération** : Intervenants participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation ; à des activités de recrutement.
- ☐ **Programme Éclair** : Liste des écoles et des établissements scolaires publics inscrits : modification.
- ☐ **Concours de recrutement** : Personnels enseignants session 2013.
- ☐ **Relations école-famille** : Opération "Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration" - 2012-2013.
- ☐ **Nominations** : Directeurs académiques des services de l'éducation nationale.

N°24 du 14 juin 2012

- ☐ **Actions éducatives** : Concours national de la Résistance et de la déportation - année 2012-2013.
- ☐ **Parents d'élèves** : Élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles et conseils d'administration - 2012-2013.
- ☐ **Vacance de poste** : CIEP.

N°25 du 22 juin 2012

- ☐ **Administration centrale du MEN et du MESR** : Attributions de fonctions.
- ☐ **Conseils, comités et commissions** : Nomination des présidents des commissions nationales chargées d'élaborer les sujets des épreuves écrites d'admissibilité aux concours de recrutement de professeurs des écoles - session 2013.
- ☐ **Nomination** : Conseil supérieur de l'éducation.

N°26 du 26 juin 2012

- ☐ **Encart** : Lettre à tous les personnels de l'éducation nationale.

Agir Ensemble

**La force de notre profession c'est son Syndicat,
c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

É C H E L O N S	PROFESSEURS DES ÉCOLES							H O R S C L .
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ECOLE				S P É - I M F	
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +	S E G P A		
11e	189	193	195	198	202	205	194	
10e	175	179	182	185	189	192	181	
9e	161	164	167	170	174	177	166	
8e	152	155	158	161	165	168	157	
7e	141	144	146	149	153	156	145	
6e	130	133	135	139	143		134	218
5e	121	122	125	130	133			206
4e	116	118	120	124	128			193
3e	111	113	115	119	122			182
2e	PE stagiaires : 99 €							168
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							150

P.E.G.C.	
Classe excep.	209 €
Hors-classe	202 €
INSTITUTEURS	
Adjoint et dir. 1 cl.	148 €
Direction 2 cl et +	150 €
Spécialisés IMF	150 €
RETRAITÉS	
pension < 1400€	89 €
pension > 1400€	99 €
CONTRACTUELS	
	99 €
Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adjt d'éducation	
	50 €
Congé de formation	
80 % de la cotisation	
et selon le temps partiel	
50 %, 75%... de la cotisation	

P.E.G.C.

Classe excep. 209 €
Hors-classe 202 €

INSTITUTEURS

Adjoint et dir. 1 cl. 148 €
Direction 2 cl et + 150 €
Spécialisés IMF 150 €

RETRAITÉS

pension < 1400€ 89 €
pension > 1400€ 99 €

CONTRACTUELS

99 €

**Disponibilité, Congé
parental, AVS, EVS,
Adj. d'éducation**

50 €

Congé de formation

80 % de la cotisation

et selon le temps partiel

50 %, 75%... de la cotisation

Mis au Net

Mouvement 2012

L'ensemble du mouvement 2012
est consultable sur

<http://48.snuipp.fr>

Et tous les numéros d'**Ensemble** aussi.

RASED

www.appeldesrased.fr

Unités d'enseignement

Voir sur le site départemental du SNUipp

<http://48.snuipp.fr>

Les rapports

de l'Inspection générale de l'éducation
nationale (IGEN) et de l'Inspection
générale de l'administration de l'éducation
nationale et de la recherche (IGAENR)
sont disponibles sur

<http://www.education.gouv.fr>

Ayez le réflexe...

www.snuipp.fr et **www.fsu.fr**

<http://48.snuipp.fr>

pour vous informer et retrouver

ENSEMBLE

Attention, 66% du montant de la cotisation sont déduits de l'impôt sur le revenu !

Exemple : pour 150 € de cotisation, 100 € seront déduits de vos impôts en 2013.

BULLETIN D'ADHESION 2012-2013

Je me syndique au SNUIPP - FSU afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à
SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.
snu48@snuipp.fr Tél : 04 66 49 15 90



SNUipp

SNUipp 48 (FSU)

Commission paritaire de presse

N°0412 S 06095

Imprimé par nos soins

Prix : 2 €

ISSN 1244.0701

Ce bulletin
vous a été envoyé grâce
au fichier informatique
du SNUipp 48.

Conformément à la loi
du 8.01.78, vous pouvez
avoir accès ou faire
effacer les informations
vous concernant
en vous adressant
au SNUipp 48 .
Publication mensuelle